

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

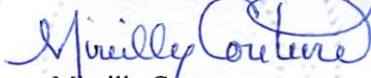
Suite à l'adoption par le conseil municipal, lors de la séance extraordinaire du 8 mai 2024, du règlement ci-après et l'approbation par avis de conformité de la MRC de La Nouvelle-Beauce émis le 21 mai 2024, ce règlement est maintenant en vigueur :

Règlement no 391-2024 concernant des modifications relatives à la largeur des rues et aux normes de lotissement pour le développement Coulombe et modifiant le règlement de lotissement no 161-2007 (183-2008, 235-2012 et 310-2018)

Ce projet de règlement vise à modifier la largeur des rues et les normes de lotissement pour le développement résidentiel Coulombe.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128 route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ou sur le site internet de la municipalité www.saint-isidore.net.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce vingt-septième (27^e) jour du mois de mai deux mille vingt-quatre (2024).



Mireille Couture,
Directrice générale
et greffière-trésorière

